

Direction Générale des Politiques de l'Enfance de l'Education de la Jeunesse et des Sports / Direction de l'Education et de l'Enfance

Enseignement

REF : DEEENS2014004

Signataire : CP/JG/MG

**OBJET : Sectorisation scolaire 2014/2015.**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu les articles L 212-7 et L 131-5 du Code de l'Education,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°190 du 04.07.2013 sur la méthodologie d'élaboration de la carte scolaire pour les écoles primaires de la ville.

Considérant la nécessité d'apporter quelques modifications à la carte scolaire existante en vue d'équilibrer les effectifs et après concertation avec les représentants de Parents d' Elèves et d'Education Nationale.

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**APPROUVE** la carte scolaire pour les écoles municipales, telle que résultant de la définition des périmètres de recrutement des établissements figurent en annexe de la présente délibération.

**DIT** que cette carte scolaire entre en vigueur à la rentrée de septembre 2014, et pour les seules nouvelles inscriptions.

**AUTORISE** le Maire à déroger à la carte sur présentation de situations particulières.

L'adjoint délégué

Mme Leïla TLILI



Reçu en Préfecture le 23/05/2014

Publié le 23/05/2014

Certifié exécutoire le 23/05/2014

L'adjoint délégué

Mme Leïla TLILI

